



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 15.04.2019

Numéro de publication: HR01-1004611006

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Kenzen Centre Sàrl, Nyon

Kenzen Centre Sàrl
Chemin du Joran 4 B
1260 Nyon

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE397483477

Siège: Nyon

Objectif

la société a pour but l'exploitation d'un cabinet de physiothérapie et de traitements de santé, la fourniture de soins, le commerce de détail de matériel de santé, l'organisation de cours de formation, ainsi que toutes activités convergentes à ses buts (pour but complet cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 6766 du 10.04.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

Révision:

Renonciation à la révision

Kenzen Centre Sàrl, à Nyon, Chemin du Joran 4B, 1260 Nyon, CHE-397.483.477. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 21 mars 2019. But: la société a pour but l'exploitation d'un cabinet de physiothérapie et de traitements de santé, la fourniture de soins, le commerce de détail de matériel de santé, l'organisation de cours de formation, ainsi que toutes activités convergentes à ses buts (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens selon contrat du 21 mars 2019: actifs (CHF 98'084.65) et passifs envers les tiers (CHF 19'989.70) de l'entreprise individuelle "DALLEMAGNE Xavier, Kenzen Centre", à Gland, non inscrite au registre du commerce, soit un actif net de CHF 78'094.95; en contrepartie, il est remis 200 parts de CHF 100, le solde de CHF 58'094.95 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Associé-gérant avec signature individuelle: Dallemagne Xavier Claudé Marie, de et à Nyon, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 21 mars 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.